



ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE

Les grandes réalisations  
sont la somme de toutes les petites

*Dans un contexte financier difficile, l'épargne solidaire a poursuivi son essor à un rythme soutenu (+ 15,1 %) et affiche début 2012, un encours de 3,55 milliards d'euros. En dix ans, les encours d'épargne solidaire ont été multipliés par 12. Sur cette période, la croissance a été particulièrement forte pour l'épargne salariale solidaire.*

*Les sommes investies dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale s'élèvent à 897 millions d'euros à la fin de l'année 2011 (+ 31 % par rapport à 2010).*

*En dix ans, le financement solidaire a été multiplié par huit, avec un taux de croissance moyen et régulier de 30 %. De même, en dix ans l'épargne solidaire a permis de loger ou reloger 13 400 familles et de créer ou consolider 201 000 emplois. Elle a largement contribué à la production d'énergies renouvelables, au développement de l'agriculture biologique et à appuyer les institutions de microfinance dans le monde.*

Finansol : 10<sup>e</sup> édition  
du Baromètre  
de la finance solidaire

# Les grandes réalisations sont la somme de toutes les petites

***Vous souhaitez répondre efficacement à l'obligation légale de faire figurer un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) solidaire dans vos plans d'épargne salariale***

***Vous avez la volonté de donner du souffle au dialogue social au sein de votre entreprise en répondant aux attentes des salariés et à leurs exigences grandissantes de solidarité***

***Vous recherchez une expertise de pointe en matière d'épargne salariale solidaire***

**Fortes de leur expérience de plus de 20 ans en gestion solidaire, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management s'engagent à vos côtés.**

## Nos solutions innovantes

- Un FCPR solidaire, outil de gestion unique sur le marché, labellisé par Finansol<sup>(1)</sup>
- Une gestion diversifiée en termes de projets ou de structures solidaires financés
- Une large gamme de FCPE multi-entreprises solidaires

## Notre expertise et notre place de leader sur ce marché

Natixis Interépargne inscrit depuis toujours parmi ses **priorités : l'écoute de ses clients, la qualité de la relation humaine et la responsabilité sociale**. C'est dans cet esprit que nous renforçons chaque année notre engagement en faveur du développement de l'épargne salariale solidaire et socialement responsable.

Ces efforts nous situent aujourd'hui, aux côtés de Natixis Asset Management, aux **premiers rangs de l'épargne salariale solidaire et ISR<sup>(2)</sup>** :

- Pionnier de l'ISR avec le lancement, en 1985, du 1<sup>er</sup> fonds d'entraide «Nord Sud Développement», devenu Natixis Impact Nord Sud Développement, et suivi en 1994 du fonds «Insertion Emplois», devenu Insertion Emplois Dynamique ;
- N°1 de l'épargne salariale solidaire avec 47 % de part de marché<sup>(3)</sup> ;
- N°2 de l'épargne salariale ISR labellisée par le CIES<sup>(4)</sup>.

## Nos valeurs coopératives

L'investissement solidaire est inscrit depuis toujours dans les gènes de nos actionnaires, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, dont les valeurs partagées ont le même esprit mutualiste et coopératif.

(1) Finansol est une association loi 1901 à but non lucratif et agréée entreprise solidaire, dont la mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Le label Finansol repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit le financement d'activités d'utilité sociale qui ne pourraient pas être financées directement par la finance classique et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées. - (2) Investissement Socialement Responsable. - (3) Source : AFG au 31/12/2011. - (4) Source : Rapport d'activité du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale - 30/06/11.

## Notre exclusivité : le FCPR Natixis Solidaire

Il s'agit d'un **outil de gestion innovant et unique sur le marché** qui a été conçu pour **optimiser la gestion des poches solidaires des FCPE** gérés par Natixis Asset Management<sup>(5)</sup>.

Sa gestion repose sur deux piliers d'investissement :

- les projets solidaires qui visent une **performance sociale**,
- les projets d'éco-industries et d'éco-énergies qui visent une **performance environnementale**.

La gestion par le FCPR des actifs solidaires de la plupart des FCPE permet d'investir dans un plus grand nombre d'entreprises solidaires, de **soutenir une multitude de projets dans des secteurs diversifiés**, et d'obtenir des **performances sociales tangibles** sans pour autant négliger la recherche de performance financière.

Le FCPR est investi sur différentes classes d'actifs : actions solidaires, obligations ou titres de créances solidaires, liquidités et OPCVM monétaires.



Le label Finansol garantit la solidité et la transparence des produits d'épargne  
[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

## Le FCPR « Natixis Solidaire » investit dans une multiplicité de projets<sup>(6)</sup>

### Les entreprises d'insertion

**Mission** : embaucher des personnes sans emploi afin de proposer leurs services à des entreprises privées ou publiques pour une durée indéterminée.

**Exemples** : SIFA, Garrigue (capital investissement spécialisé dans les entreprises d'insertion) et SOFINEI.

### L'habitat solidaire

**Mission** : permettre à des familles en difficulté d'accéder à des logements décents à faible loyer, de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant la reconstitution de liens sociaux et l'insertion.

**Exemples** : Habitat et Humanisme, Prolog-ues.

### Le microcrédit

**Mission** : permettre à des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires de bénéficier de prêts de faibles montants, pour créer leur propre activité.

**Exemples** : ADIE, ACTED.

### Les institutions financières solidaires

**Mission** : commercialiser des placements solidaires et financer des projets à caractère social, environnemental et culturel, produire des cautions financières solidaires.

**Exemples** : la Nouvelle Économie Fraternelle, SOGAMA.

### Les éco-énergies

**Mission** : favoriser les technologies ou combustibles rejetant peu ou moins de gaz à effet de serre, par solidarité intergénérationnelle, mais aussi afin de créer des emplois de proximité.

**Exemple** : la NEF finance ENERCOOP.

### Les maisons de retraite et centres de soins solidaires

**Exemples** : La Pierre Angulaire, SCIC EHD.

### L'économie solidaire Nord-Sud

**Mission** : lutter contre la pauvreté en finançant des institutions de microcrédit et en développant l'entrepreneuriat local dans les pays du Sud.

**Exemples** : ACTED, PROPARGO.

### L'agriculture solidaire et biologique

**Exemple** : Foncière Terre de liens, qui rachète des terres agricoles pour les préserver de la spéculation et les mettre à disposition de projets agricoles respectueux de l'environnement.

### Le commerce équitable

**Exemple** : Alter Eco via Phitrust Partenaires.

### L'écoconstruction

**Exemple** : SCIC Habitats Solidaires.

### Les structures d'investissements régionaux solidaires

**Mission** : financer les projets entrepreneuriaux à fort impact social sur les territoires.

**Exemples** : Autonomie et Solidarité (Nord), Equisol (Île-de-France), Herrikoa (Sud-Ouest), Femu Qui (Corse).

(5) Le FCPR n'est pas destiné aux particuliers. - (6) Les projets cités ici le sont à titre indicatif et ne constituent pas une liste exhaustive.

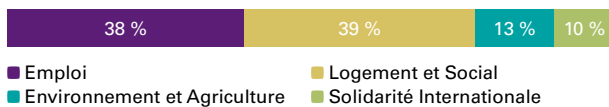
## Exclusivité ! La liquidité

La mutualisation de la gestion financière de l'épargne solidaire dans le cadre du FCPR vise à assurer une liquidité essentielle pour faire face aux demandes de remboursement ou de versement des épargnants.

À l'inverse d'un investissement en direct sur des titres solidaires, la liquidité offerte par le FCPR permet d'éviter les frais liés aux droits d'enregistrement sur les transactions effectuées sur les titres non cotés.

## Répartition des investissements

### par thématique solidaire



### par type d'instrument



## Notre offre de fonds solidaires

Deux solutions s'offrent à vous en matière d'investissement solidaire pour vos plans d'épargne salariale :

- soit la transformation d'un fonds dédié existant de l'entreprise en implémentant la gestion solidaire de Natixis Asset Management qui se fait notamment via le FCPR Natixis Solidaire,
- soit l'intégration d'un FCPE multi-entreprises de Natixis Interépargne et Natixis Asset Management au sein de vos plans.

## Nos FCPE multi-entreprises solidaires

Natixis Asset Management a créé une gamme de fonds solidaires proposant des orientations de gestion différentes pour **répondre aux attentes de chaque entreprise**.

Tous les fonds présentés ci-dessous investissent leur poche solidaire dans le FCPR « Natixis Solidaire », à l'exception de Natixis ES Insertion Emplois Solidaire.

Vous recherchez :	Choisissez le fonds :	Indicateur de risque et de rendement <sup>(7)</sup> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>une approche associant ISR et solidaire</li> <li>une allocation à dominante obligataire</li> <li>une large typologie d'investissements solidaires grâce au FCPR</li> </ul>	<p><b>Impact ISR Rendement Solidaire</b> (compartiment du FCPE Impact ISR)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fonds diversifié labellisé par le CIES</li> <li>- 25% actions + 35% obligations + 30-35% monétaire + 5-10% titres solidaires<sup>(8)</sup></li> </ul>	- 1 2 3 <b>4</b> 5 6 7 +
<ul style="list-style-type: none"> <li>une allocation diversifiée</li> <li>une large typologie d'investissements solidaires grâce au FCPR</li> </ul>	<p><b>Avenir Mixte Solidaire</b> (compartiment du FCPE Avenir)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fonds diversifié</li> <li>- actions internationales, obligations de la zone euro et titres solidaires</li> <li>- 50% actions + 43% obligations + 7% titres solidaires<sup>(8)</sup></li> </ul>	- 1 2 3 <b>4</b> 5 6 7 +
<ul style="list-style-type: none"> <li>une thématique solidaire, exclusivement sociale</li> <li>une allocation à dominante actions</li> </ul>	<p><b>Natixis ES Insertion Emplois Solidaire</b> (nourricier du FCP maître Insertion Emplois Dynamique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fonds actions de pays de la zone euro</li> <li>- 90-95% actions + 5-10% titres solidaires<sup>(8)</sup></li> <li>- Les 5 à 10% de titres solidaires de ce fonds sont investis dans le fonds Insertion Emplois géré par Natixis Asset Management en liaison avec France Active</li> </ul>	- 1 2 3 4 5 <b>6</b> 7 +

(7) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur doit être mis à jour tous les 4 mois, le cas échéant. Les caractéristiques, les risques et les frais sont mentionnés dans la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) du FCPE. - (8) Allocation cible.

# Innovation !

## Le premier reporting solidaire détaillé en épargne salariale

La gestion du FCPR fait l'objet d'un reporting solidaire détaillé, diffusé chaque mois, permettant aux salariés de connaître de manière très concrète les réalisations financées grâce à leur épargne.

Gage de transparence, ce reporting contribue aussi à une meilleure compréhension de l'épargne solidaire.

## L'épargne salariale solidaire et l'originalité de notre offre par Emmanuel Gautier, Responsable de la Gestion Solidaire de Natixis Asset Management



Les épargnants sont de plus en plus nombreux à vouloir donner du sens et une utilité réelle à leur épargne. **En ces temps de crise financière, les fonds solidaires apportent justement des solutions d'investissement plus équilibrées avec un fort impact social et environnemental pour un niveau de risque raisonnable.** De fait, en favorisant les investissements sur les territoires, l'épargne salariale solidaire représente un « trait d'union » entre l'épargnant et l'économie réelle de proximité.

Une économie réelle solidaire est composée d'entrepreneurs dont l'objectif est de **faire émerger des projets innovants et économiquement viables.** À l'échelle locale, ces créateurs de solidarités nouvelles sont à la recherche de financements à long terme. En contrepartie, **ils développent une performance sociale et environnementale des investissements, en complément d'une rentabilité économique raisonnable.**

Ce partenariat entre épargnants et acteurs de l'économie solidaire repose sur la **transparence et une relation de proximité** assurée par les conseils de surveillance des FCPE. Financeurs et entrepreneurs solidaires se rencontrent régulièrement dans le cadre de ces réunions, ce qui **renforce l'engagement et la notion de responsabilité entre parties prenantes.**

Pour accompagner le développement de l'épargne solidaire, nous avons développé de **nouvelles expertises en matière de sélection et d'évaluation des « opportunités et risques » extra-financiers**, ainsi que dans le calibrage des investissements.

L'investissement solidaire s'inscrit dans le long terme, ce qui est favorable à l'innovation et à la sécurisation des placements. Il convient cependant de **diversifier les investissements.** Dans cette optique, Natixis Asset Management a développé une gamme de produits solidaires diversifiés, ainsi qu'un instrument exclusivement dédié à la gestion des poches solidaires des FCPE : le **FCPR Natixis Solidaire.**

Cet instrument permet de diversifier les structures solidaires et les secteurs d'activité tout en assurant une **meilleure maîtrise du risque global** pour les épargnants. **La « biodiversité » recherchée en termes de taille d'entreprise et de thématiques solidaires financées représente, au-delà de la sécurisation des investissements, un critère d'équité dans l'accès aux ressources financières collectées par Natixis Solidaire.** Les domaines d'intervention sont larges : les entreprises d'insertion, le microcrédit, la microassurance, les éco-industries, les éco-énergies, le logement très social, l'agriculture biologique et d'insertion, l'économie solidaire de proximité Nord-Sud, etc.

**Au-delà de la dimension technique, l'investissement solidaire apporte un éclairage nouveau et concret sur la notion de partage équitable de la valeur entre capital humain, capital environnemental et capital financier.**



## LES RISQUES

Les principaux risques auxquels les FCPE solidaires exposent l'investisseur sont les suivants :

- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse des actions, lié à l'exposition du portefeuille en actions. La valeur liquidative des FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de recul des marchés actions.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. La valeur liquidative des FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux d'intérêt.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation (hors euro) des instruments financiers sur lesquels est investi le FCPE par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pour les FCPE exposés à ce risque.
- **Risque de valorisation** : il est essentiellement lié à la nature des titres non cotés. Ce risque existe du fait de la souscription puis de la valorisation des titres non cotés, en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément.

## POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un conseil en investissement. Il est destiné à des clients non professionnels au sens de la MIF. Ce document est produit à titre purement indicatif. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Avant toute souscription à un FCPE, la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) devra vous être remis(e). Elle/Il est disponible sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants).

Les caractéristiques, les risques et les frais relatifs à ces investissements sont détaillés au sein de la notice d'information/du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée.